FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE VALIDEE
PAR LA **DREAL**
LE 09/02/2023

AMENAGEMENT DE DONZÈRE-MONDRAGON

Trois passages busés de la plaine des Perriers

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie au cœur des territoires

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE....3

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR....4

1 - Présentation du dragage....4

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention....4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône....5
1-3 - Données techniques sur les travaux....5
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives....7

2 - Caractérisation physico-chimique....8

2-1 - Eau....8

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments....9

3-1 - Exposé détaillé des enjeux....10
3-1-1 - Enjeux environnementaux....10
3-1-1-1 Description du site....10
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences....15
3-1-1-3 Enjeux piscicoles....18
3-1-1-4 Espèces protégées....20
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires....21
3-1-1 - Enjeux économiques....25
3-1-2 - Enjeux sociaux....25
3-1-3 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques....26
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR....26

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .27

5 - Surveillance du dragage....28

Fiche d'incidence valable pour l'entretien, durant une période de 5 ans.

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée	☒	Opération non programmée (demande exceptionnelle – art 3.1)	q
Opération d'urgence (art 3.1)	q		

N° d'opération : DTRM 23-01

Unité émettrice : Direction Territoriale Rhône Méditerranée.

Chute : Donzère

Département : ARDECHE (07)

Communes : Viviers

Localisation (PK) : Entre le PK 167.350 et le PK 169.600 en rive droite du Rhône.

Situation : Trois buses du réseau de drainage de la plaine des Perriers.

Motif du dragage :

* Entretien chenal de navigation	q
* Non-aggravation des crues	q
* Entretien des ouvrages et zones de servitudes	☒

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)
Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux : Avril 2023.

Date prévisionnelle de fin de travaux :
Cinq années après la date d'autorisation.

Durée prévisionnelle des travaux : 1 à 2 semaines

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

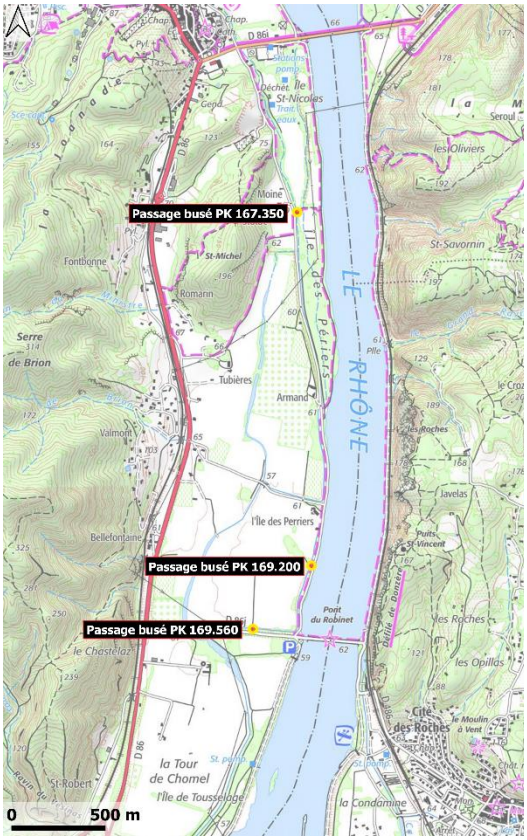

Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

Nature des sédiments : graviers, sables et limons

Volume : 17 m^3

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1 m

Matériel/technique employé(s) : **Hydrocureur, camion aspirateur, pelle mécanique, pelle manuelle et camion benne.**
Restitution au PK 169.300, en rive droite de la retenue de Donzère.

Dernier dragage du site :	Volume : Néant		Date : Néant		Entreprise : Néant	
Critère d'urgence (à justifier) :	oui	q	non	☒		
Demande d'avis à batellerie :	oui	q	non	☒		
Gestion des sédiments :	Restitution	☒	Dépôt à terre	q		

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Figure 2. Localisation des travaux (© Géoportail 2022)

Le projet de dragage concerne l'entretien de trois aqueducs situés dans la plaine des Perriers, en rive droite du Rhône, sur la commune de Viviers, entre le PK 167.350 et le PK 169.560. Ces ouvrages permettent de faire transiter les eaux des canaux de drainage sous des remblais de voies de desserte de la plaine.

De l'amont vers l'aval, les ouvrages sont :

- Passage busé Ile Saint Nicolas (ouvrage n°11-5217) de longueur 11 mètres pour un volume de 5 m^3 ;
- Passage busé Ile des Perriers amont (ouvrage n°11-1081) de longueur 15 mètres pour un volume de 6 m^3.
- Passage busé au droit D86J (ouvrage n°11-5223) de longueur 15 mètres pour un volume de 6 m^3 ;

L'intervention sur ces sites est réalisée à l'aide de plusieurs matériels (hydrocureur, camion aspirateur, pelle mécanique et moyens manuels, pelle terrestre).

Les matériaux sont restitués au Rhône, depuis la rampe à bateaux du PK 169.300, en rive droite du fleuve, en amont du pont du Robinet. La restitution au Rhône est directement assurée par le camion hydrocureur et/ou un camion benne.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli du matériel terrestre sur les zones d'intervention qui se feront en utilisant la voirie publique et les chemins de la plaine des Perriers. Durant la phase chantier, l'ensemble du matériel d'intervention (hydrocureur, camion aspirateur, pelle mécanique et camions de transport) stationnent et se déplacent sur les voies existantes. Compte tenu de la brièveté de l'intervention (moins de deux semaines), il n'est pas prévu d'autres installations de chantier.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage concerne l'entretien de trois aqueducs situés dans la plaine des Perriers, en rive droite du Rhône, sur la commune de Viviers, entre le PK 167.350 et le PK 169.560. Ces ouvrages permettent de faire transiter les eaux des canaux de drainage sous des remblais de voies de desserte de la plaine.

De l'amont vers l'aval, les ouvrages sont :

- Passage busé Ile Saint Nicolas (ouvrage n°11-5217) de longueur 11 mètres pour un volume de 5 m^3 ;
- Passage busé Ile des Perriers amont (ouvrage n°11-1081) de longueur 15 mètres pour un volume de 6 m^3.
- Passage busé au droit D86J (ouvrage n°11-5223) de longueur 15 mètres pour un volume de 6 m^3 ;

Les sites d'entretien sont intégralement compris au niveau de ces buses Une inspection des sites a été effectuée en 2021. Le résultat de cette inspection a révélé la présence de dépôts de sédiments et peut être d'embâcles dans les buses. Une partie des ouvrages n'a pas pu être visitée car inaccessible. Le volume de sédiments à enlever est estimé au total à 17 m^3.

Un curage est nécessaire afin de permettre la réalisation de l'inspection périodique de l'état des ouvrages et de retrouver la section d'écoulement d'origine à l'intérieur et aux extrémités des ouvrages et permettre les écoulements des canaux pour l'évacuation des eaux de drainage de la plaine des Perriers. Il s'agit ici d'une opération d'entretien afin de s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages de gestion hydraulique du domaine concédé de CNR.

Dans ces trois ouvrages, la méthodologie d'intervention est identique et consiste à enlever les matériaux à l'aide d'un camion aspirateur et/ou un camion hydrocureur. Dans tous les cas, l'aspiration est réalisée à l'avancement dans l'ouvrage depuis l'amont ou l'aval par un opérateur placé dans le lit du fossé. Dans le cas de la présence de matériaux grossiers, ces matériaux sont repris avec une pelle mécanique et chargés dans un camion benne.

Préalablement à l'intervention du camion aspirateur ou de l'hydrocureur, une pelle mécanique réalise, si nécessaire, un dégagement des têtes amont et aval des ouvrages et ces matériaux sont chargés dans le camion benne.

Les matériaux fins, récupérés par le camion hydrocureur ou aspirateur, et les matériaux grossiers, chargés dans un camion benne, sont transportés, jusqu'à la rampe à bateaux du PK 169.300, en rive droite du fleuve en amont du pont du Robinet.

Le camion aspirateur et/ou le camion hydrocureur permettent de restituer les matériaux dans les eaux du Rhône. Les dépôts plus grossiers avec le camion benne, seront repris avec la pelle mécanique afin d'assurer la répartition des sédiments sur le site de restitution.

Les remises en suspension de particules fines dans les eaux (augmentation de la turbidité) peuvent apparaître dans deux situations. D'une part lors de l'enlèvement des matériaux de l'ouvrage busé et d'autre part lors de la remise à l'eau des matériaux dans les eaux du fleuve depuis la rampe à bateaux.

En aval des ouvrages, les très faibles vitesses dans l'ouvrage permettent aux matières en suspension, emmenées par les eaux, d'être aspirées par le camion hydrocureur et de décanter dans les premiers mètres à l'aval immédiat de l'ouvrage. Toutefois, afin de s'assurer de cette limite d'incidence des remises en suspension des particules fines à l'aval immédiat des travaux, il est préconisé la mise en œuvre d'un procédé pour favoriser la décantation rapide des particules (ballots de paille décompressés, géotextile filtrant...). Le suivi du taux d'oxygène est réalisé en aval du matériel retenu pour favoriser la décantation. Dans le cas où, au cours des travaux, ce taux d'oxygène se situe en dessous de la valeur seuil de 4 mg/l, il est proposé de limiter le transfert des eaux dans la zone travaux en réalisant un batardeau à l'amont et de transférer les eaux à l'aval de la zone de décantation par la mise en place d'une pompe. Cette action permettra de retrouver plus rapidement le taux d'oxygène observé à l'amont de l'ouvrage.

Au niveau de la rampe à bateaux, les remises en suspension se limiteront à des nuages de matières en suspension discontinus le long de la berge, aux alentours de la zone de restitution au PK 169.300, après chaque phase de restitution.

Dans les deux situations, les volumes mis en jeu sont très faibles et l'opération est de courte durée (limitée à 1 ou 2 semaines). Un constat visuel sera réalisé sur site pour vérifier que les hypothèses de mise en suspension et sédimentation sont conformes aux attentes.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli du matériel terrestre sur les zones d'intervention qui se feront en utilisant la voirie publique et les chemins de la plaine des Perriers. Durant la phase chantier, l'ensemble du matériel d'intervention (hydrocureur, camion aspirateur, pelle mécanique et camions de transport) stationnent et se déplacent sur les voies existantes. Compte tenu de la brièveté de l'intervention (moins de deux semaines), il n'est pas prévu d'autres installations de chantier.

a - *Suivi de la turbidité en phase chantier*

La nature des matériaux repris (graviers et limons notamment) ainsi que la technique de restitution en berge depuis une rampe de mise à l'eau participent à la faible incidence de la restitution sur la qualité des eaux, et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux. En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail et de la zone de restitution.

b – *Autres travaux à proximité immédiate*

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2022, les travaux les plus proches sont :

- A environ 15 km en amont, avec l'entretien du contre-canal à l'exutoire des Lavandières. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une pelle terrestre pour une quantité estimée de 50 m^3 de sédiments grossiers. Les matériaux sont évacués vers un centre de stockage.
- A environ 5 km en aval, avec l'entretien du fossé de la Berre. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une pelle terrestre pour une quantité estimée de 200 m^3 de sédiments grossiers. Les matériaux sont restitués au fleuve au PK 175.000, au bout du fossé.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien des passages busés de la plaine des Perriers.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (Myriophyllum heterophyllum)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique…) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

➢ **Sur les trois passages busés de la plaine des Perriers, la jussie a été identifiée de part et d'autre de l'ouvrage n°115217 au PK 167.350. Le site devra faire l'objet d'un arrachage préalable à l'intervention d'entretien.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage des passages busés de la plaine des Perriers, la qualité des eaux sera caractérisée par la station RCS du Rhône à Donzère 1, située à proximité du site de restitution des matériaux.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS 2020
Ammonium (mg(NH4)/L)	0.06
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	0.6
Conductivité à 25°C (µS/cm)	420
Matières en suspension (mg/L)	35.7
Nitrates (mg(NO3)/L)	5.9
Nitrites (mg(NO2)/L)	0.05
Oxygène dissous (mg(O2)/L)	10.2
Saturation en oxygène (%)	100.2
pH (unité pH)	8.1
Phosphates (PO4) (mg(PO4)/L)	0.16
Phosphore total (mg(P)/L)	0.07
Température de l'Eau (°C)	-

Classes SEQ-Eau V2 : altération

Très bonne qualité | Bonne qualité
Qualité moyenne | Qualité médiocre
Qualité mauvaise

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station RCS du Rhône à Donzère 1.
(Source RCS 2020 : Portail NAIADES, données importées en septembre 2022)

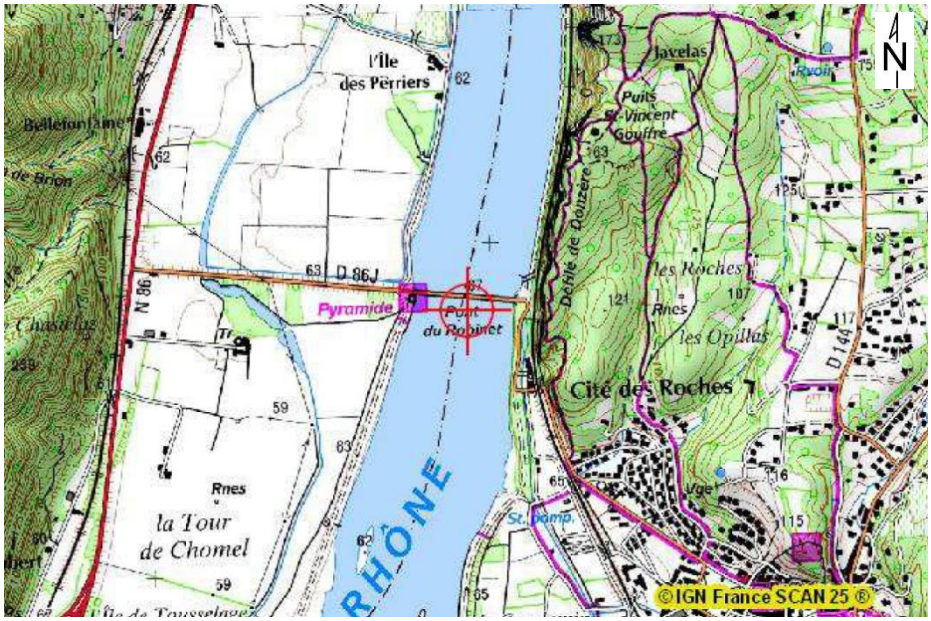

Figure 3. Localisation de la station RCS du Rhône à Donzère 1 (n° 06113000) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2020) à la station RCS du Rhône à Donzère 1, la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés, à l'exception du taux de MES[1] qui caractérise des eaux de qualité moyenne pour ce paramètre. Ce taux est le résultat d'une moyenne de six valeurs comprises entre 3,2 et 104 mg/l. Le fleuve présente régulièrement de grosses variations du taux de MES liées, généralement, aux variations de débits du fleuve et de ses affluents. Ces taux importants de MES, comptabilisés lors des suivis de la station RCS, entrainent une forte augmentation de la valeur moyenne du taux de MES.

[1] MES : Matières en suspension

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

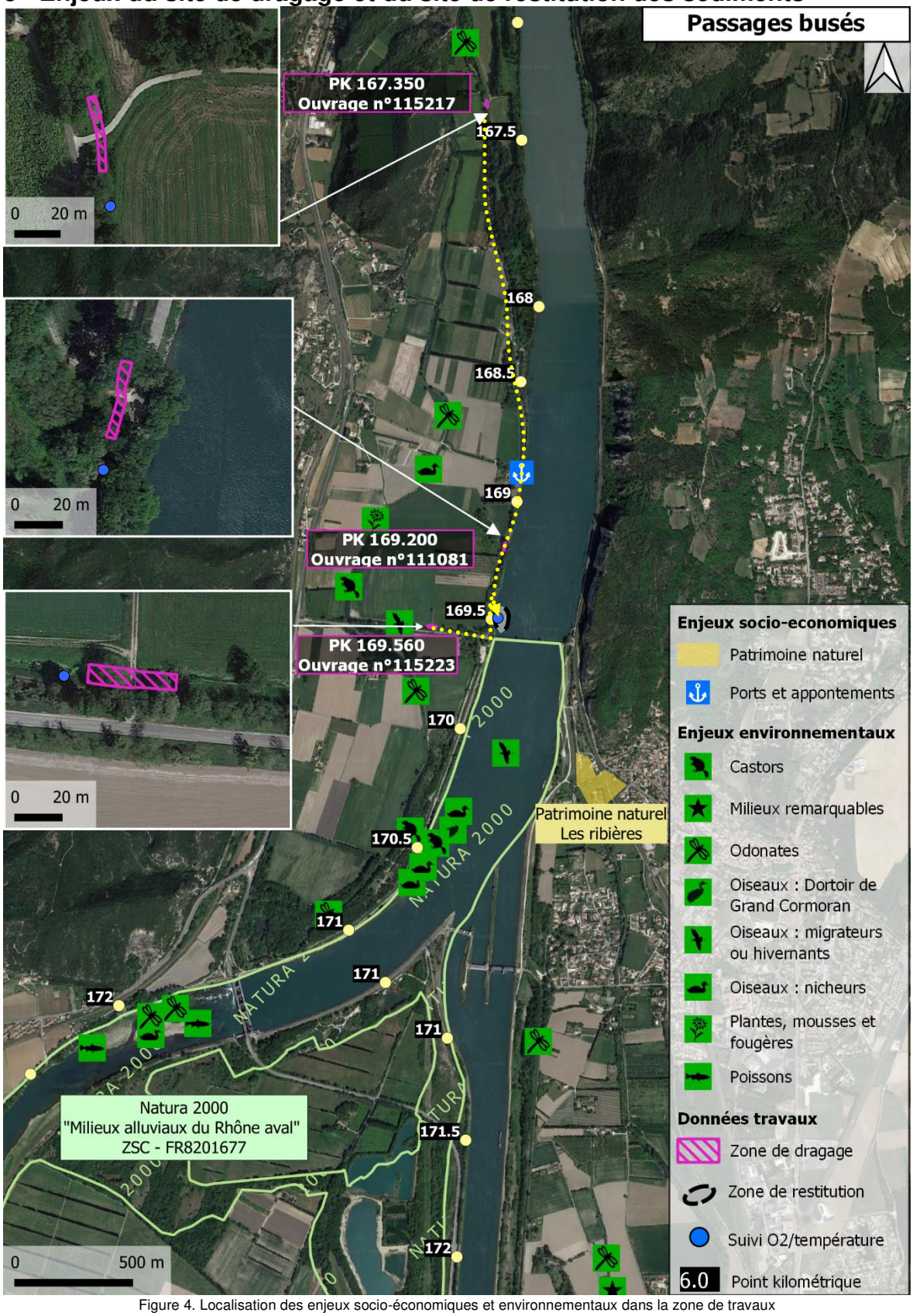

Figure 4. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP[2] du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone de dragage est localisée au droit de trois passages busés dans la plaine des Perriers en rive droite du Rhône, sur la commune de Viviers, entre le PK 167.350 et le PK 169.560. Le projet de dragage consiste à retrouver la section d'écoulement d'origine à l'intérieur et aux extrémités des ouvrages et permettre les écoulements des canaux pour l'évacuation des eaux de drainage de la plaine des Perriers. Le site a fait l'objet d'une visite d'un technicien environnement en juillet 2022, accompagné par M JACOB (expert naturaliste local) pour détailler la description et préciser les enjeux écologiques.

- Ouvrage n°115217 au PK 167.350 :

La zone d'étude au PK 167.350 se situe au droit de la buse et quelques mètres en amont et aval afin de rétablir la section d'écoulement. L'ouvrage se situe le long de parcelles agricoles (champs de tournesol) traversées par la ViaRhôna.

Au droit du site d'intervention, les berges sont en enrochements avec, en rive droite, une végétation arborée avec essentiellement du frêne, de l'aulne ainsi que de l'érable negundo. En rive gauche, une formation herbacée entretenue est présente, agrémentée de vigne-vierge, de rejets de cornouiller sanguin et d'aulne.

Le milieu aquatique présente un substrat fin et un faciès d'écoulement lent, sans aucun herbier aquatique. En aval de l'ouvrage, un petit atterrissement graveleux s'est formé dans le lit du cours d'eau.

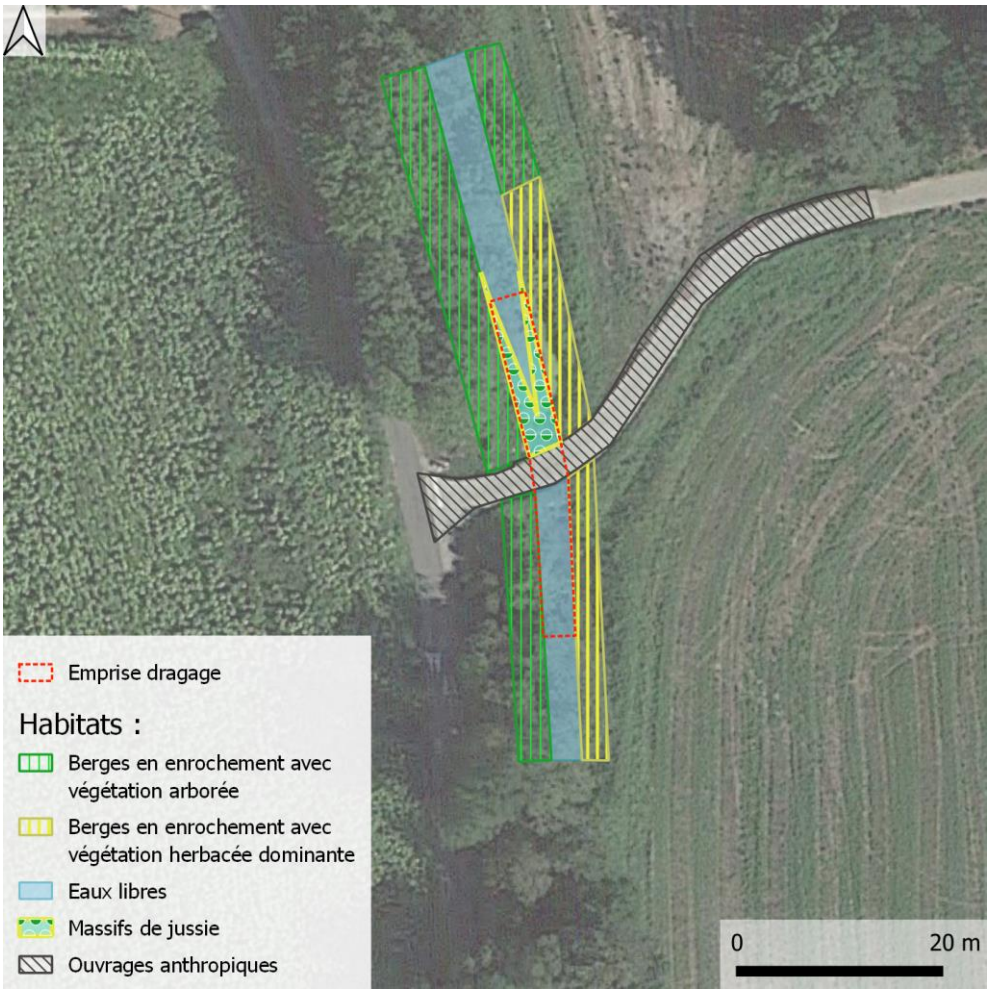

Figure 5. Localisation des habitats dans l'emprise des travaux du passage busé au PK 167.350

[2] SVP : Schéma de Vocation Piscicole

De part et d'autre du cours d'eau, quelques hélophytes épars (salicaire, *carex sp.*) se développent à l'interface terre-eau. La jussie est également présente sur le site avec de larges surfaces en amont et des traces de colonisation en aval.

Figure 6. Vue sur la zone de dragage en amont de l'ouvrage PK 167.350 (ARTELIA, 2022)

- Ouvrage n°111081 au PK 169.200 :

La zone d'étude au PK 169.200 se situe au droit de la buse et quelques mètres en amont et aval afin de rétablir la section d'écoulement. L'ouvrage se situe entre des parcelles agricoles (rive droite) et une petite route longeant le Rhône (rive gauche).

Figure 7. Vue sur l'aval de l'ouvrage PK 169.200 (ARTELIA, 2022)

Le site d'intervention présente des caractéristiques différentes entre l'amont et l'aval avec :

- En amont de l'ouvrage : des berges en enrobé bitumeux surplombées d'une végétation arborée représentée majoritairement en rive droite par de l'aulne et des saules, et en rive gauche par le peuplier et le robinier. Au niveau de l'interface terre eau, il s'observe quelques pieds de massettes, de la salicaire et du phalaris.
- En aval de l'ouvrage : les berges sont naturelles avec en rive droite une formation boisée alluviale composée de chênes et de robiniers et en rive gauche une formation herbacée rustique. A la limite terre eau, seul le phalaris se développe.

Sur l'ensemble du site, le milieu aquatique présente un faciès d'écoulement lent, dans lequel se développe essentiellement des lentilles d'eau.

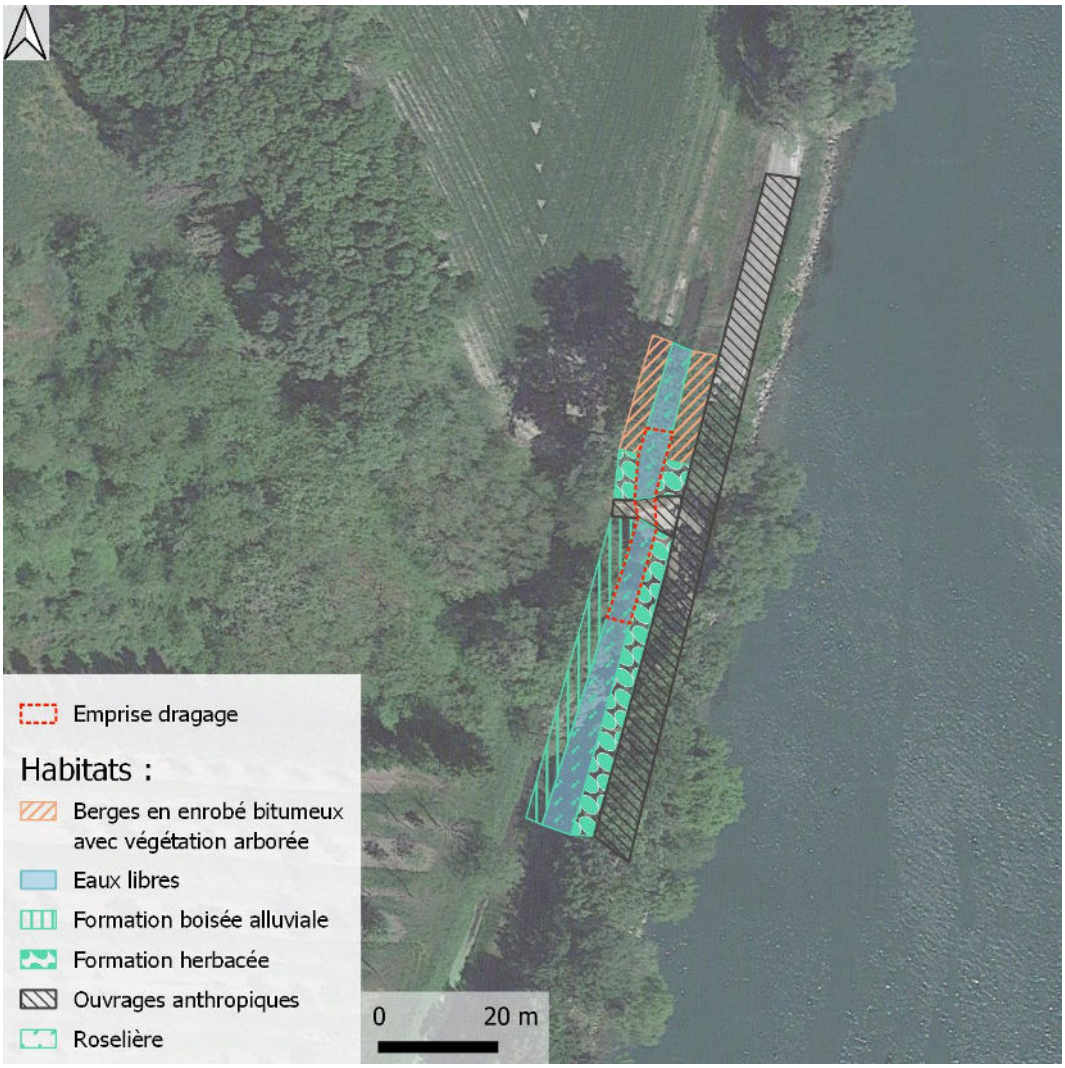

Figure 8. Localisation des habitats dans l'emprise des travaux du passage busé au PK 169.200

- Ouvrage n°115223 au PK 169.560 :

La zone d'étude au PK 169.560 se situe au droit de la buse et quelques mètres en amont et aval afin de rétablir la section d'écoulement. L'ouvrage se situe le long de parcelles agricoles et en contre-bas de la RD 86j.

Au niveau du site d'intervention, les berges sont naturelles avec :

- En amont de l'ouvrage : une formation herbacée rustique ponctuée de quelques aulnes en rive gauche et d'un peuplier en rive droite. De nombreux jeunes pieds de roseaux sont également présents ;
- En aval de l'ouvrage : une formation herbacée rustique en rive gauche et formation herbacée à arbustive alluviale (robiniers faux-acacia) en rive droite. Ces formations herbacées sont représentées par la prêle, l'euphorbe ou encore par des ronces. Les berges sont longées, de part et d'autre, par une piste d'exploitation.

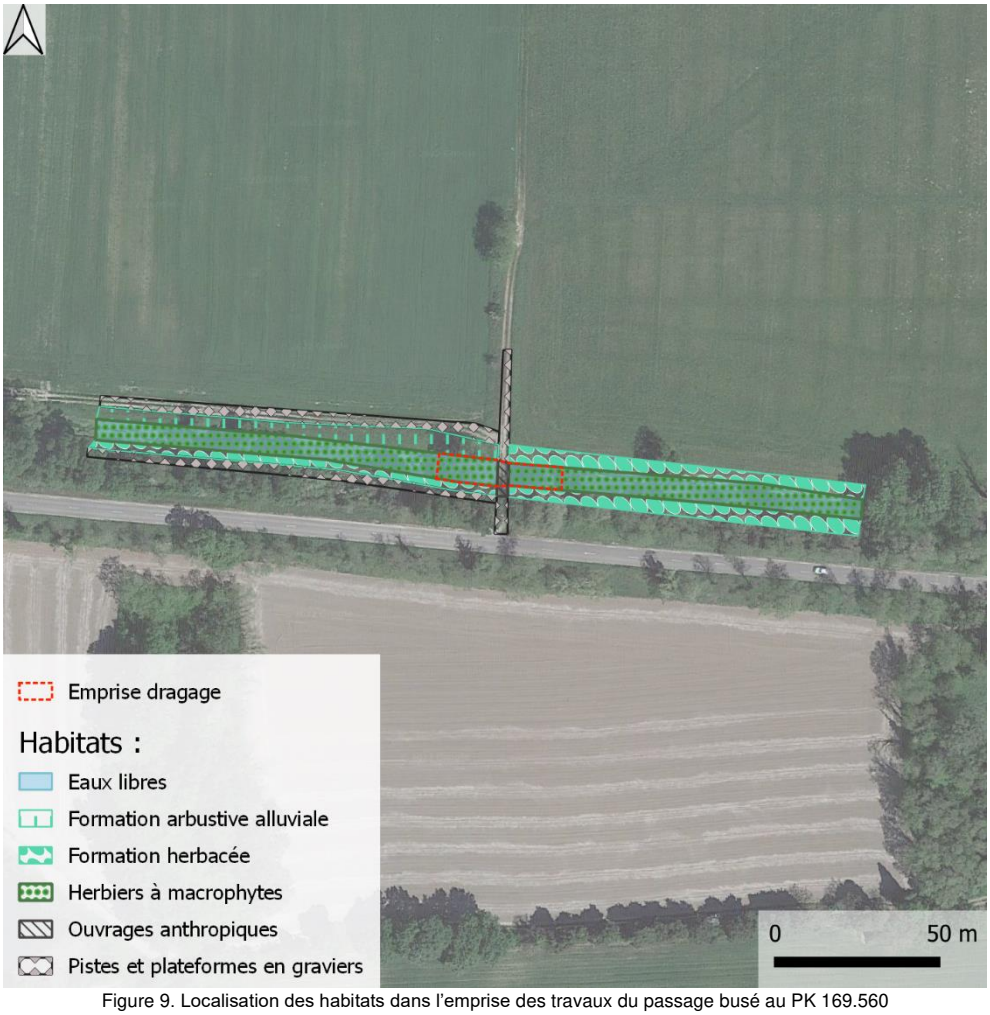

Figure 9. Localisation des habitats dans l'emprise des travaux du passage busé au PK 169.560

De part et d'autre de l'ouvrage, quelques hélophytes épars (salicaire, roseau) se développent à l'interface terre-eau.

Le milieu aquatique présente un substrat limono-sableux et un faciès d'écoulement lent, dans lequel se développe quelques herbiers aquatiques (Callitriches) avec des lentilles d'eau.

Figure 10. Vue sur la zone de dragage en aval de l'ouvrage PK 169.560 (ARTELIA, 2022)

Le site de restitution se situe au niveau de la rampe de mise à l'eau au PK 169.400 en rive droite du Rhône. Dans ce secteur, le milieu terrestre se compose d'une berge en enrochements libres avec une ripisylve arborée (chênes, robiniers faux-acacia, peupliers). Plus à l'aval, la végétation se limite à une formation herbacée jusqu'au pont du robinet.

Le milieu aquatique est composé d'un substrat en enrochements au droit de la rampe puis de graviers et limons. Des herbiers de potamot pectiné sont présents sur une bande d'environ 3 m en bordure de berge. Des hélophytes épars (salicaire, roseau) se développent à l'interface terre-eau.

Les principaux milieux d'intérêt à proximité sont :

- Le Rhône en retenue, dans la zone d'étude à l'amont des passes de Donzère, est reconnu pour son intérêt pour l'avifaune tant au niveau de l'hivernage que de la reproduction. Ainsi, l'île aux Cormorans est un site privilégié pour la nidification de nombreux ardéidés (Hérons cendrés, Hérons bihoreau ou Aigrette garzette notamment) mais aussi des Cygnes et de nombreux autres anatidés (Canard colvert, Nette rousse…). En hiver, le plan d'eau est d'intérêt pour de nombreux anatidés comme les Fuligules morillons et Fuligules milouin qui quittent le site au printemps pour migrer vers le nord de l'Europe. Les Cormorans sont aussi très présents en hiver sur l'île avant de migrer vers la mer du Nord en fin d'hiver. Depuis quelques années, quelques Cormorans sont sédentaires et restent sur le site.
- Les lônes des Perriers et de Touchelaze dont le cours principal se développe depuis le bourg de Viviers jusqu'au barrage de Donzère. Le long de ce cours d'eau, la mosaïque d'habitats permet d'accueillir une grande diversité faunistique avec le castor, la loutre, de nombreux odonates (dont l'agrion de Mercure) et une avifaune patrimoniale (martin pêcheur notamment).

L'intérêt de ces zones est reconnu avec un projet de classement en arrêté de protection de biotope des sites situés au sud de la RD86j (APPB-APHN « Ile aux oiseaux et lône de Touchelaze » en cours d'instruction).

Sur l'ensemble de l'aire d'étude, les traces de castor et de loutre sont régulièrement observées mais aucun gîte n'est localisé dans la zone d'intervention. Ainsi, le castor est très présent en exploitant aussi bien les plans d'eau, les berges des Vieux-Rhône de Montélimar et Donzère que les contre-canaux de la retenue de Donzère. La Loutre, quant à elle, a été observée sur la lône de la Touchelaze en rive droite du Rhône.

Enfin, au-delà de l'aire d'étude, il est noté le Vieux-Rhône de Donzère à l'aval du barrage qui présente des milieux dynamiques diversifiés de grand intérêt à l'échelle de la vallée.

Les données piscicoles sur le secteur (SVP de 1991) ne mentionnent aucun intérêt piscicole dans cette portion du Rhône et de ses annexes au niveau de la retenue de Donzère. Les sites d'intérêt sont localisés sur le Vieux-Rhône de Donzère et ses annexes avec notamment dans la plaine de Donzère, la lône du Bayard qui présente des sites de

frai pour le brochet et de nombreux cyprins. Toutefois, localement, le lac du séminaire, les lônes des Perriers et de Touchelaze font l'objet de lâchers piscicole avec notamment des lâchers de brochets. Les sites d'intervention localisés dans la plaine alluviale présentent des ouvrages fortement colmatés, avec des lames d'eau réduites voire des atterrissements, entrainant une réduction de la connexion piscicole entre les lônes et le réseau de fossé de la plaine alluviale. Dans ce contexte, les sites d'intérêts piscicoles potentiels se limitent aux cours des lônes des Perriers et de Touchelaze.

Sur l'aménagement de Donzère-Mondragon, l'écluse n'a pas de fonction sur la migration d'espèces piscicoles en particulier. Quelques passages doivent cependant se réaliser mais restent aléatoires comme pour l'alose feinte pour laquelle le nombre d'individus capturés au niveau de l'usine de Châteauneuf-du-Rhône, plus à l'amont, varie entre 9 et 83 selon les années depuis 2005.

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité de la zone d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 4.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non q

Nom du site de référence :
« Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201677)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km q à proximité ☒ dedans q

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et du Rhône aval », comprend le Rhône et ses espaces riverains au niveau des Vieux-Rhône court-circuités de Saint-Vallier, Beauchastel, Baix, Montélimar et Donzère. Le site comprend aussi l'embouchure de la Drôme. L'ensemble des secteurs disjoints représentent une surface de 2 106 ha.

Le site présente des écosystèmes diversifiés très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve. Dans ce site, se retrouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Ces écosystèmes ont subi de nombreuses pressions de l'homme (destruction directe, abaissement des nappes, pollution…). Il est important de noter que l'apron du Rhône (espèce endémique du site) a pu être mentionné. Le site héberge une population importante de castors.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	**91E0***
Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92AO

Tableau 2. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site *« Milieux alluviaux du Rhône aval »* (FR8201677).
(*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)	1041
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus (*Gomphus graslinii*)	1046
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)	1088
Mammifères	
Petit Rhinolphe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand Rhinolphe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Petit Murin (*Myotis blythii*)	1307
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	1310
Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)	1316
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Grand Murin (*Myotis myotis*)	1324
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	1355
Poissons	
Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)	1095
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)	1096
Alose feinte (*Alosa fallax*)	1103
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Apron du Rhône (*Zingel asper*)	1158
Chabot (*Cottus gobio*)	1163
Bouvière (*Rhodeus amarus*)	5339
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 3. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site *« Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677)*

Evaluation d'incidence :

Le site Natura 2000 présente une portion, en amont, à moins de 2 km, sur le Vieux-Rhône de Montélimar et une portion, en aval, à proximité immédiate, sur la retenue de Donzère et le Vieux-Rhône de Donzère-Mondragon.

Les travaux qui se déroulent au niveau des passages busés de la plaine des Perriers ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans le site Natura 2000.

Du point de vue de la faune :

- Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est présent dans la zone d'étude au niveau des îlones de Perriers et de Touchelaze. Sur la retenue, l'espèce est mentionnée au niveau de l'île des Cormorans. Au niveau de l'aménagement de Donzère, l'espèce est identifiée en amont de l'usine sur quelques sites au niveau des contre-canaux mais surtout sur le Vieux-Rhône, le cours de l'Ardèche et les annexes fluviales. Dans les zones de travaux, au niveau des passages busés, les berges ne présentent pas de gîtes. Toutefois, l'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes ou crépusculaires. Les travaux d'entretien, réalisés en période de jour et limités à l'enlèvement des matériaux accumulés dans la section courante des ouvrages, n'ont pas d'incidence sur des sites d'intérêt pour la reproduction ou l'alimentation de l'espèce.
- Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Dans la zone d'étude, l'espèce est mentionnée sur la îlone de Touchelaze. A proximité du site, il apparaît des indices de présence sur le Vieux-Rhône de Donzère-Mondragon, les principaux affluents de la rive droite sur les coteaux ardéchois ou encore le Vieux-Rhône de Montélimar. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble

des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge n'est pas concernée par les travaux qui se déroulent essentiellement dans les ouvrages. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

- Aucun site potentiel de frai des espèces piscicoles d'intérêt communautaire n'est identifié sur le site d'entretien ou plus en aval dans le Rhône après la restitution des matériaux.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans la zone d'intervention et dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la localisation du site d'intervention par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien des trois passages busés de la plaine des Perriers sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR8201677) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :	oui	q	non	☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :	oui	q	non	☒

**** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :***

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, dans la région, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien des passages busés de la plaine des Perriers. Il s'agit des travaux d'entretien du contre-canal à l'exutoire des Lavandières (à environ 15 km en amont) et des travaux d'entretien du fossé de la Berre (à environ 5 km en aval).

L'entretien du contre-canal à l'exutoire des Lavandières sera réalisé à l'aide d'une pelle terrrestre avec une remobilisation d'un total de 50 m^3 de matériaux plutôt sableux. Les matériaux sont évacués vers un centre de stockage.et n'auront donc pas d'incidence cumulée en cas de réalisation concomitante avec les travaux d'entretien des passages busés de la plaine des Perriers situé à 15 km en aval.

L'entretien des passages busés de la plaine des Perriers sera réalisé à l'aide de camions hydrocrueurs et de pelles avec une remobilisation d'un total de 17 m^3 de matériaux fins. L'incidence du panache de MES est estimée à quelques dizaines de mètres du fait de la restitution par camion hydrocureur et n'aura pas d'incidence cumulée en cas de réalisation concomitante avec les travaux d'entretien du fossé de la Berre, situés à 5 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

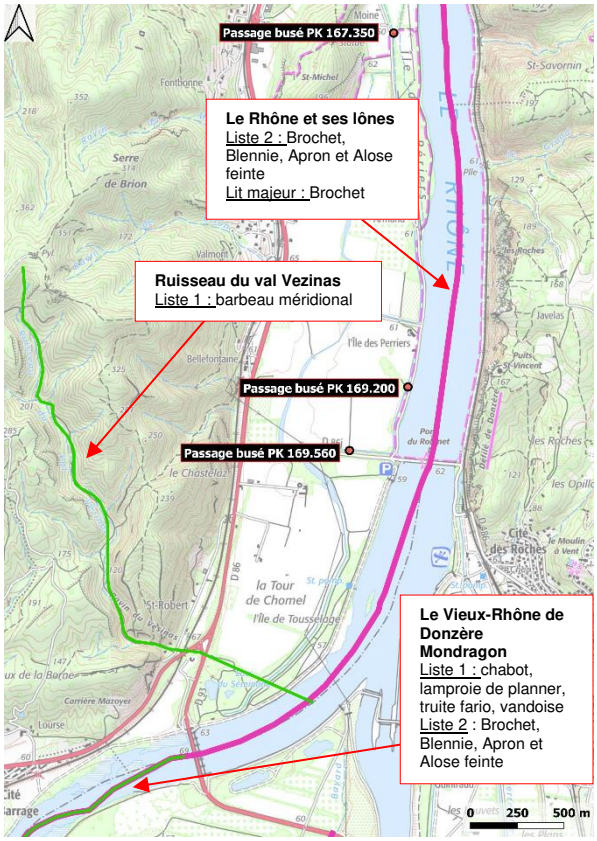

Figure 11. Localisation frayères d'après IGN25.

Inventaires Frayères

Sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont été approuvés, respectivement, par arrêté préfectoral du 08/07/2013 et 30/04/2013.

Le Rhône et ses lônes dans les départements de la Drôme de l'Ardèche, est classé en liste 2 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation du brochet, la blennie fluviatile, l'alose feinte et l'apron du Rhône. Le lit majeur est quant à lui inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Le Vieux-Rhône de de Donzère-Mondragon est classé en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation de la truite fario, le chabot, la vandoise et la lamproie de Planer ainsi qu'en liste 2 pour le brochet, la blennie, l'apron et l'alose feinte.

En rive droite du Vieux-Rhône, le ruisseau du Val-vezinas est classé en liste 1 avec un intérêt pour la truite fario et le barbeau méridional.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Dans ce contexte, les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis)*
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite fario (Salmo trutta)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus)*

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buëch et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. Dans la zone d'étude, l'espèce n'est pas présente.
- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome, le blageon et la vandoise sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon. Ces espèces ne sont pas présentes sur le site.
- Que le chabot se trouve dans les eaux fraiches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône.
- Que la lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). Les travaux qui se déroulent au droit d'ouvrages situés dans le réseau de fossé de la plaine des Perriers en rive droite du Rhône ne concernent pas ces sites.
- Que la lamproie marine fût très commune au XIX^{ème} siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le Vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol).
- Que l'alose feinte ne remonte plus le fleuve au-delà de l'usine de Bollène et le barrage de Donzère sur le Vieux-Rhône. Si quelques prises sont réalisées plus à l'amont cela reste anecdotique vis-à-vis de sa répartition historique dans le bassin Rhône-Saône. Les sites de frai comprennent une plage de substrat grossiers délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Des sites potentiels peuvent s'observer le long des Vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du Palier d'Arles.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, …). Les zones de travaux qui se situent au droit d'ouvrages anthropiques colmatés ne correspondent pas à des secteurs favorables pour l'installation des mollusques.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Si la bibliographie indique que, dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution, les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve, du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. Les sites ne présentent pas les caractéristiques favorables au frai pour cette espèce.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite, pour réaliser sa reproduction, de conditions bien précises. Ainsi, il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0.20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. Les zones de travaux qui se situent au droit d'ouvrages anthropiques colmatés ne sont pas des sites potentiels de frai de l'espèce.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration vers les parties hautes des bassins des cours d'eau. Le site d'intervention ne présente pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Le barbeau méridional se retrouve principalement dans la partie amont des petits affluents du Rhône en aval de Vaugris. Les travaux qui se déroulent au droit d'ouvrages situés dans le réseau de fossé de la plaine des Perriers en rive droite du Rhône ne concernent pas ces sites.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Le site se localise dans la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Beauchastel.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer.

Dans ce contexte, les travaux réalisés à l'aide d'un camion hydrocureur avec une pompe de faible rendement (quelques m^3/h) dans les ouvrages ou avec une pelle terrestre pour les matériaux plus grossiers et par une restitution avec une conduite en berge du Rhône en retenue, n'engendrent que des remises en suspension très faibles et n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux dans des ouvrages anthropiques et la restitution au fleuve dans les conditions fixées ci-dessus, n'auront aucune incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles. En revanche, l'intervention aura une incidence positive sur la connexion du réseau de fossé dans la plaine alluviale.

De plus, les surfaces concernées par les travaux ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non q
Nom (français/latin) : voir tableau ci-après
Utilisation zone de travaux :
Lieu d'alimentation /croissance/chasse q lieu de reproduction q Autre ☒: Déplacement
Dossier dérogation espèce protégée : oui q non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	FR	Absente
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	FR	Absente

Tableau 4. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est présent dans la zone d'étude au niveau des îônes de Perriers et de Touchelaze. Sur la retenue, l'espèce est mentionnée au niveau de l'île des Cormorans. Au niveau de l'aménagement de Donzère, l'espèce est identifiée en amont de l'usine sur quelques sites au niveau des contre-canaux mais surtout sur le Vieux-Rhône, le cours de l'Ardèche et les annexes fluviales. Dans les zones de travaux, au niveau des passages busés, les berges ne présentent pas de gîtes. Toutefois, l'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes ou crépusculaires. Les travaux d'entretien, réalisés en période de jour et limités à l'enlèvement des matériaux accumulés dans la section courante des ouvrages, n'ont pas d'incidence sur des sites d'intérêt pour la reproduction ou l'alimentation de l'espèce.

Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Dans la zone d'étude, l'espèce est mentionnée sur la îône de Touchelaze. A proximité du site, il apparaît des indices de présence sur le Vieux-Rhône de Donzère-Mondragon, les principaux affluents de la rive droite sur les coteaux ardéchois ou encore le Vieux-Rhône de Montélimar. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge n'est pas concernée par les travaux qui se déroulent essentiellement dans les ouvrages. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui q non ☒
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non q

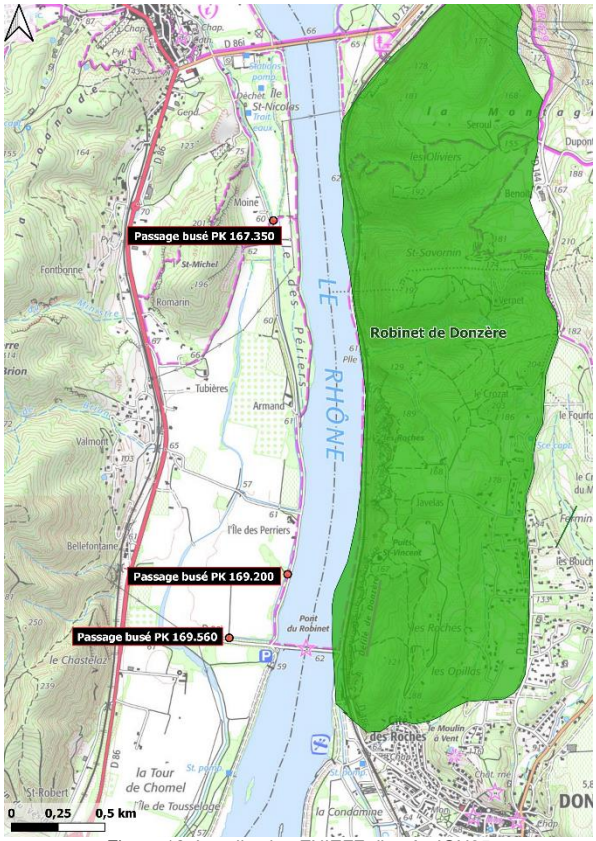

Figure 12. Localisation ZNIEFF d'après IGN25

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Robinet de Donzère » - n°820030253

Cet inventaire, d'une surface de 365 ha, comprend les falaises et plateau calcaire qui s'observent entre Châteauneuf-du-Rhône et Donzère.

Le site comprend les berges du Rhône où le castor est mentionné.

Les falaises qui surplombent le fleuve présentent un grand intérêt tant au niveau de la faune (oiseaux et chauve-souris) mais aussi pour la flore avec l'alysson à gros fruits.

Le plateau calcaire, quant à lui, est couvert d'une garrigue dense à Chêne Kermès (limite septentrionale de cette formation) et des boisements de chênes verts. La garrigue accueille les fauvettes passerinette et mélanocephale en particulier.

Les travaux, qui concernent des ouvrages busés du réseau de fossé de la plaine alluviale des Perriers sont situés en en dehors de la zone d'inventaire

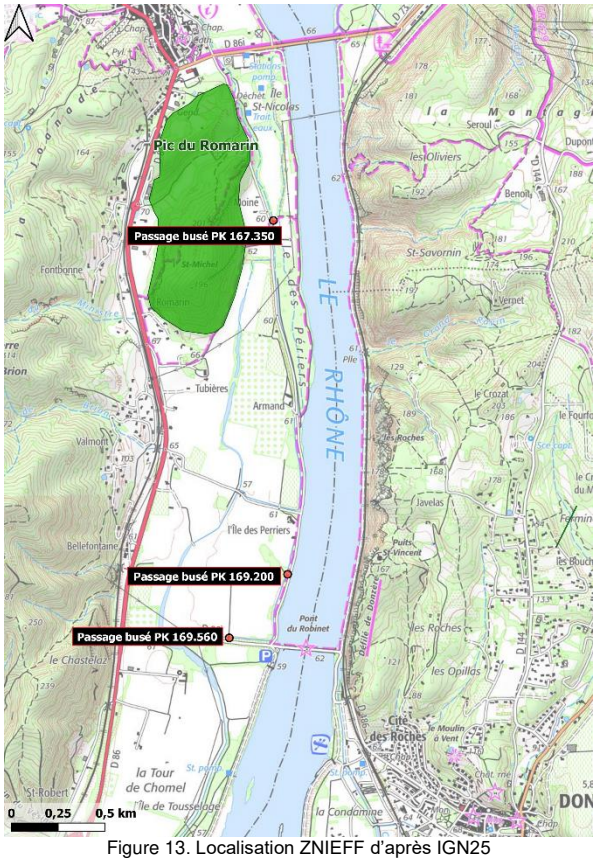

Figure 13. Localisation ZNIEFF d'après IGN25

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Pic du Romarin » - n°820030249

Cet inventaire, d'une surface de 54,9 ha, est connu, principalement, pour son intérêt floristique avec de nombreuses espèces d'orchidées qui s'observent au niveau des pelouses calcicoles de la colline de Planjol.

Ce relief qui domine la vallée du Rhône présente, en outre, un intérêt pour l'avifaune avec des espèces telles que l'aigle royal, le bruant ortolan ou le merle de roche.

Les travaux, qui concernent des ouvrages busés du réseau de fossé de la plaine alluviale des Perriers sont situés en en dehors de la zone d'inventaire

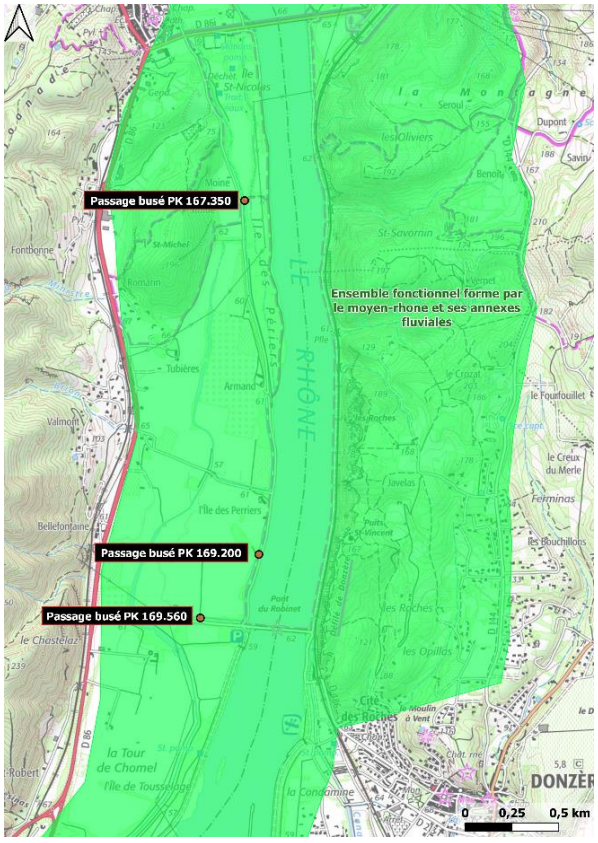

Figure 14. Localisation ZNIEFF d'après IGN25

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

« Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales » - n° 820000351

Ce vaste espace de 23 866 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, qui ne modifient pas le réseau hydrographique, n'auront pas d'incidence sur la fonctionnalité du Rhône et de ses annexes.

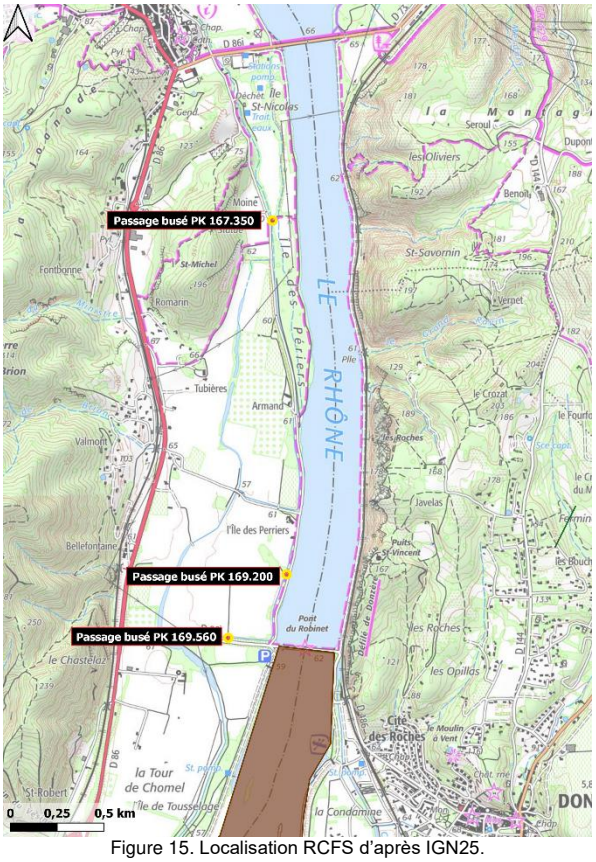

Figure 15. Localisation RCFS d'après IGN25.

RCFS de Donzère-Mondragon (zone marron sur la carte)

Cette Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) a été instaurée par l'arrêté inter-préfectoral du 29 octobre 1997. Elle a une surface de 1490 ha et se superpose au domaine public fluvial du Rhône concédé à la Compagnie Nationale du Rhône. Elle comprend le canal de l'aménagement de Donzère-Mondragon sur une longueur de 28 km. Ce site est géré par l'OFB.

Bien que d'origine anthropique, ce secteur présente un grand intérêt comme halte pour l'avifaune migratrice mais aussi comme lieu de nidification et d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les travaux, qui concernent des passages busés en rive droite du Rhône ne concernent pas ce site d'intérêt pour l'avifaune. Ces travaux n'ont pas d'incidence sur l'avifaune qui peut fréquenter le secteur.

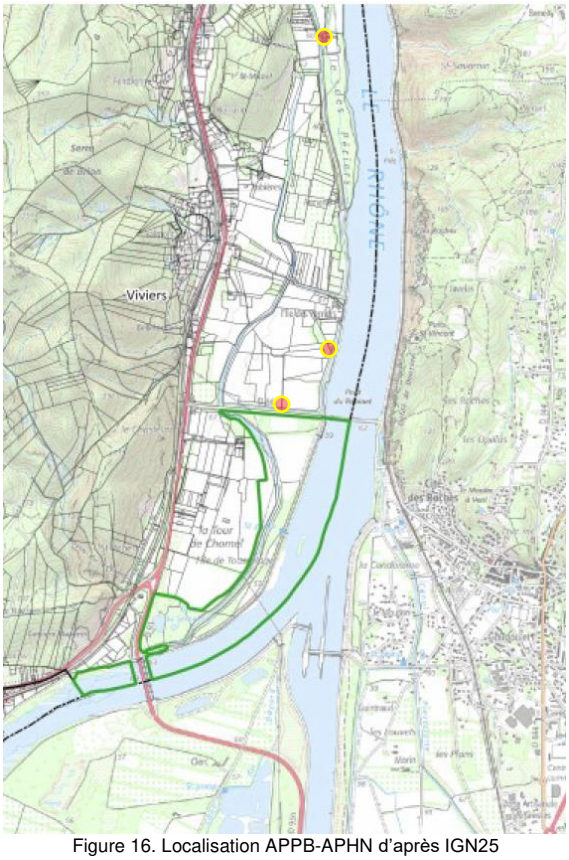

Figure 16. Localisation APPB-APHN d'après IGN25

Arrêté de Protection de biotope (trait vert sur la carte)

« Ile aux oiseaux et lône de Touchelaze »
En cours d'instruction

Cette zone de protection de biotopes et des habitats naturels (APPB-APHN), d'une surface de 79,4 ha, comprend la lône de Touchelaze et le Rhône en Ardèche au sud du pont du Robinet (RD 86j) sur la commune de Viviers.

Ce site comprend plusieurs habitats d'intérêt avec des milieux aquatiques et les ripisylves associées. Le site abrite plusieurs espèces végétales protégées : rubanier émergé et naïade marine.

Le site abrite, également, de nombreuses espèces animales protégées telles que l'agrion de Mercure, la cordulie à corps fin, le castor d'Europe, la loutre d'Europe, de nombreux chiroptères, oiseaux, amphibiens et reptiles.

Enfin, l'île aux oiseaux et la roselière, localisés en rive droite du Rhône, présentent un rôle fonctionnel pour de nombreux oiseaux (halte migratoire et nidification).

Les travaux, qui concernent des passages busés au nord de la RD 86j ne concernent pas ce site d'intérêt et n'ont aucune incidence sur les différentes espèces floristiques et faunistique et leurs habitats naturels.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les principales zones humides liées au Rhône.

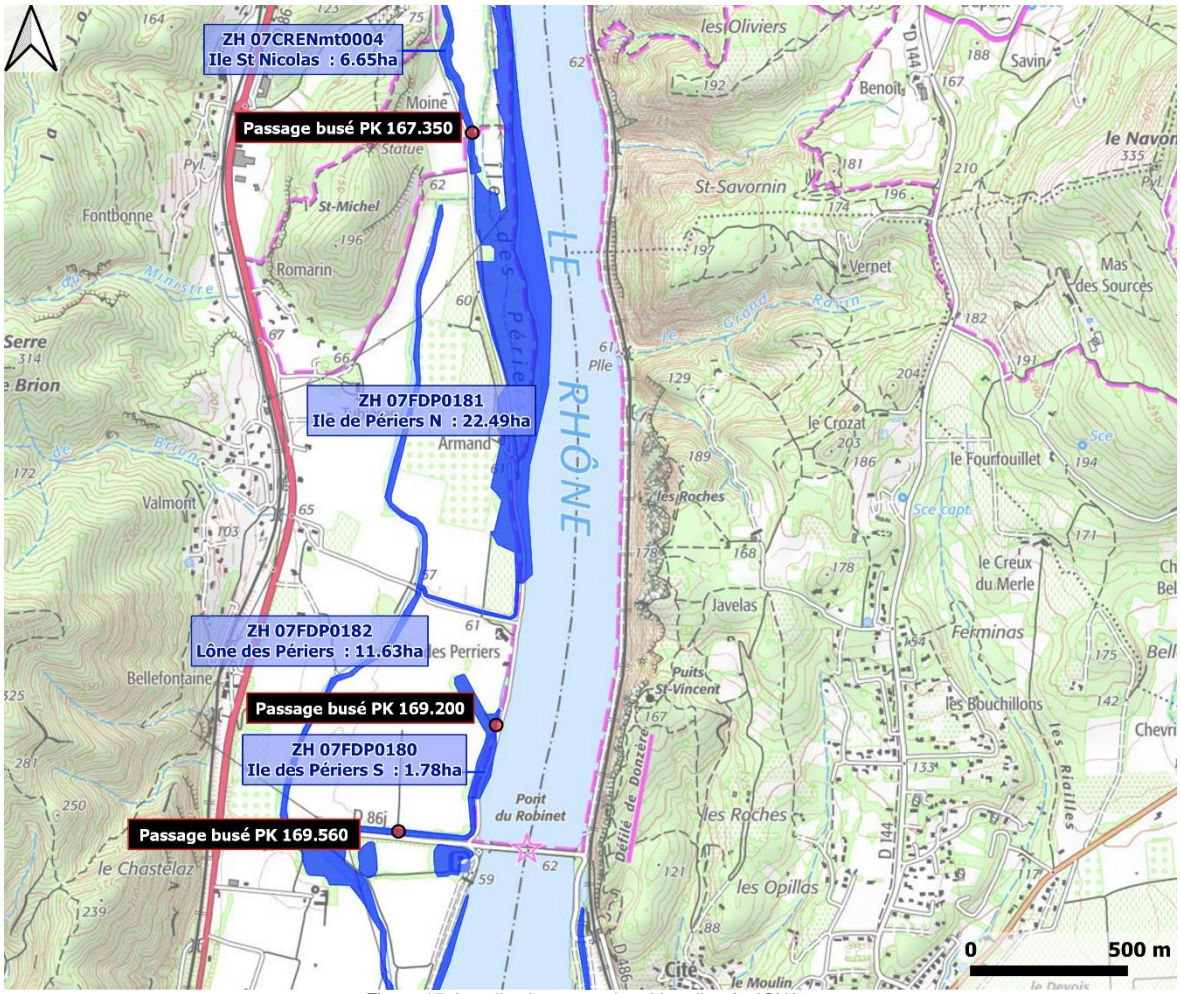

Figure 17. Localisation zones humides d'après IGN25.

Le projet d'intervention pour l'entretien des passages busés se situe dans différentes zones humides qui sont liés au réseau de fossé de la plaine alluviale des Perriers. Les travaux qui consistent à déplacer des sédiments présents dans les fossés de drainage pour retrouver le fonctionnement des ouvrages et les restituer en bordure du Rhône à l'aide de la rampe à bateaux de Donzère-Mondragon n'ont pas d'incidence sur l'emprise des zones humides ou l'accès à l'eau tant pour la faune que la flore qui caractérisent ces zones humides répertoriées.

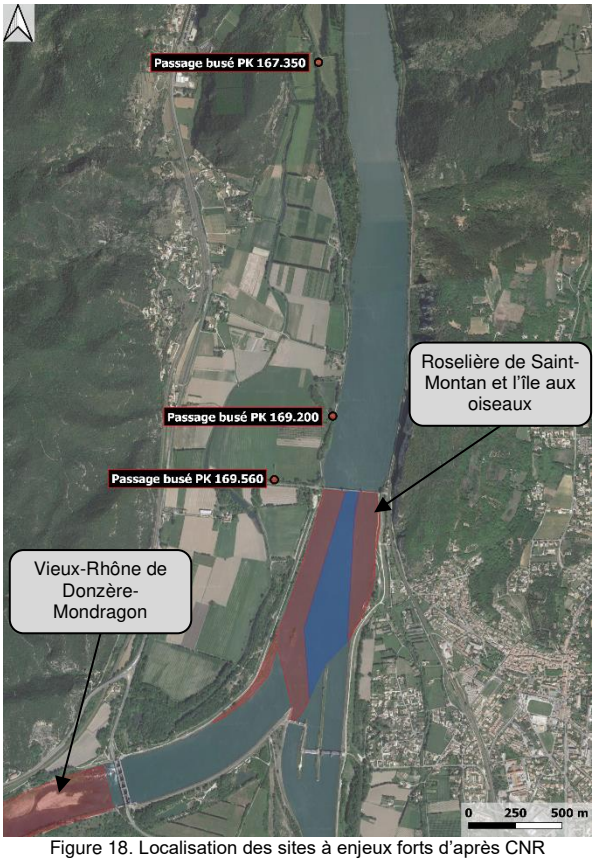

Figure 18. Localisation des sites à enjeux forts d'après CNR

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence à proximité des zones à enjeux forts : « Roselière de Saint-Montan et l'île aux oiseaux » et « Vieux-Rhône de Donzère-Mondragon ».

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycles biologiques des espèces faunistiques et floristiques.

Les zone à enjeux forts « Roselière de Saint-Montan et l'île aux oiseaux » localisée sur le Rhône en retenue de Donzère-Mondragon présente une zone bleue au niveau du chenal de navigation qui caractérise les zones à enjeux de navigation à préserver où les interventions peuvent se dérouler en toutes périodes pour respecter l'article 3.1 l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011.

La zone de travaux est localisée en dehors des sites à enjeux forts et ne nécessite pas d'adapter les périodes d'intervention.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : **oui** q **non** ☒

Patrimoine naturel : **oui** ☒ **non** q

Désignation : Patrimoine naturel Les Ribières
Maitre d'Ouvrage : Mairie de Donzère
Arrêté préfectoral DUP : ND.
Volumes prélevés 2020 : 238 316 m^3
Périmètre de protection éloigné : A plus de … km q A proximité ☒ Dedans q

Autres enjeux économiques :

Sur la retenue, il est noté la présence du chenal de navigation. A proximité, les équipements liés à la navigation sont représentés par un port de commerce en rive droite du Rhône au PK 169.000 : île des Périers Duc d'albe

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : **oui** ☒ **non** **r**
(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de… km q A proximité ☒ Sur le site q

De façon générale, les berges du Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche).

La ViaRhôna est observée le long de la berge en rive droite du Rhône. Une bretelle d'accès à cette piste cyclable franchit l'ouvrage busé situé au PK 167.350.

Baignade autorisée : **oui** **r** **non** ☒

3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui ☒ non r

Désignation : Digue rive gauche
Classe : A r B ☒
Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (rive opposée et en aval).

Désignation : Digue rive droite
Classe : A r B ☒
Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (en aval).

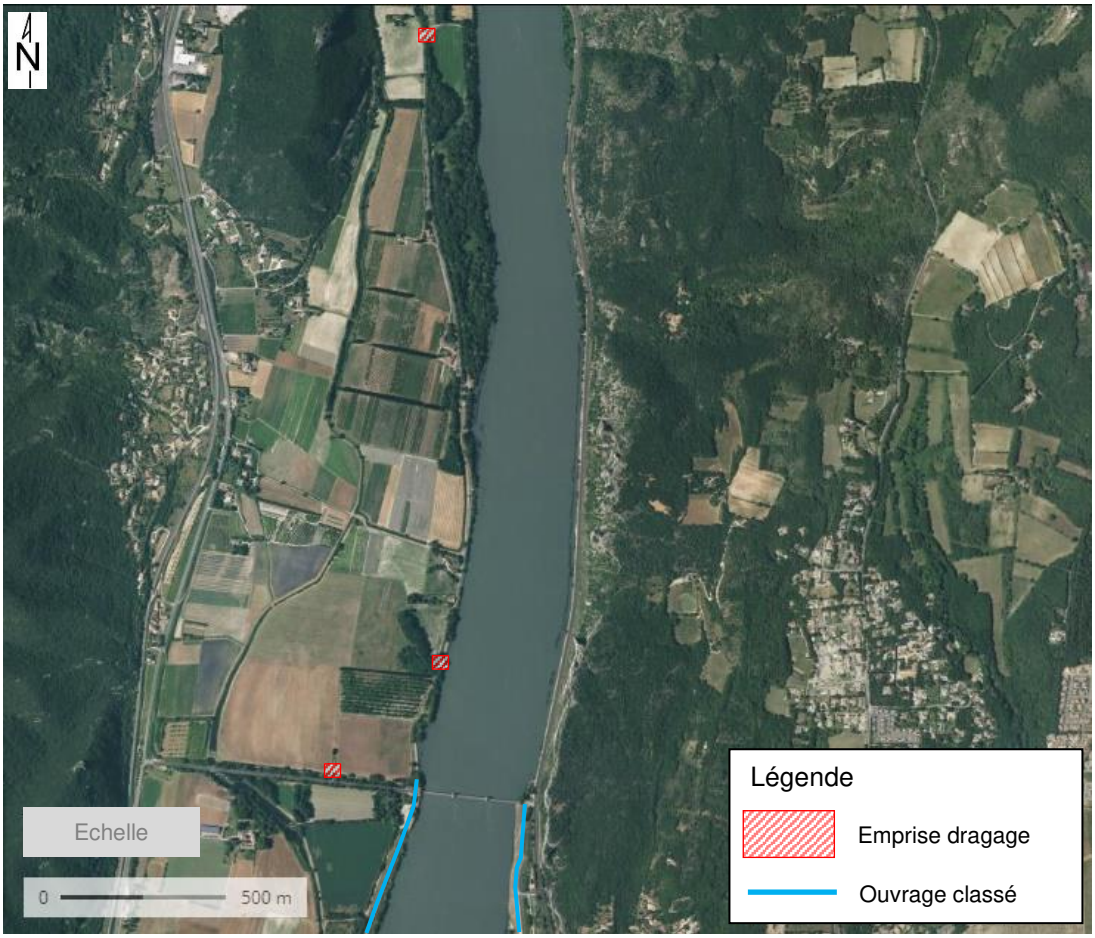

Figure 19. Ouvrages classés à proximité des travaux

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique ne sont susceptibles de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux. Ceux-ci sont donc envisageables toute l'année.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sureté des ouvrages hydrauliques

Les travaux sont réalisés à l'amont d'un ouvrage classé. Quoi qu'il en soit, ces travaux ne modifient pas la géométrie et la fonctionnalité de l'ouvrage.

Les dispositions de chantier en cas de crue pour assurer la sécurité du chantier et des ouvrages sont définies lors de l'établissement du plan de prévention avec l'entreprise.

Incidences socio-économiques

Les enjeux économiques identifiés, les plus proches de l'intervention, concernent principalement les activités de promenade, sport et pêche qui se pratiquent régulièrement dans la plaine alluviale et les berges du Rhône avec notamment la présence de la ViaRhôna en rive droite du fleuve. D'une manière générale, le caractère temporaire des travaux ne provoque pas d'incidence notable sur ces activités.

Lors de l'intervention sur l'ouvrage situé au PK 167.350, la bretelle d'accès pour la ViaRhôna sera interdite à la circulation le temps des travaux. Cette fermeture temporaire limitée à quelques jours, durant les heures travaillées, permettra d'éviter les risques d'accident et aura une incidence négligeable sur l'usage de la ViaRhôna qui longe le fleuve.

Les autres enjeux économiques identifiés, concernent principalement les usages de l'eau (chenal de navigation, port de commerce). L'intervention ayant lieu dans les fossés de la plaine alluviale avec une restitution localisée en berge, aucune incidence sur la navigation ne sera engendrée.

Le patrimoine naturel des Ribières est situé en rive droite en aval du site d'intervention à environ 500 m de la zone de restitution. La méthode de restitution par camions hydrocureur n'entraine qu'une faible remise en suspension des matériaux et n'aura pas d'incidence sur la turbidité des eaux au-delà de quelques dizaines de mètres à l'aval. La longueur de l'incidence de la restitution sur la qualité des eaux est inférieure à la distance qui sépare les travaux du site patrimoniale.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli du matériel terrestre sur les zones d'intervention qui se feront en utilisant la voirie publique et les chemins de la plaine des Perriers. Durant la phase chantier, l'ensemble du matériel d'intervention (hydrocureur, camion aspirateur, pelle mécanique et camions de transport) stationnent et se déplacent sur les voies existantes. Compte tenu de la brièveté de l'intervention (moins de deux semaines), aucune incidence de cette phase n'est à envisager.

Incidences environnementales

Les milieux naturels concernés par les interventions sont localisés au niveau de passages busés situés dans le réseau de fossé de la plaine des Perriers. Ces travaux limités en surface concernent des matériaux fins et n'ont que peu d'incidence sur les conditions de milieu. Les remises en suspension seront limitées au niveau de la zone d'entretien et de restitution au droit du PK 169.300. La méthode de restitution par camions hydrocureur n'entraine qu'une faible remise en suspension des matériaux et n'aura pas d'incidence sur la turbidité des eaux au-delà de quelques dizaines de mètres à l'aval.

L'évaluation d'incidence pour les sites Natura 2000 a permis de confirmer l'influence négligeable de ces travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (alose feinte, anguille, apron du Rhône, barbeau méridional, blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie marine, lamproie de Planer, truite fario, toxostome et vandoise). Les travaux qui permettent de réactiver le fonctionnement des ouvrage busés permet d'envisager une meilleure connexion des fossés avec les lônes des Perriers et de Touchelaze pour une amélioration de l'intérêt piscicole des sites.

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor ou la loutre.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à la suppression d'un habitat benthique peu spécifique (matériaux dans un ouvrage en béton) et d'une remise en suspension de sédiments très limitée en volume et en surface n'entrainant pas de gêne, même temporaire pour tous les poissons.

- **Les opérations de dragage au droit des passages busés de la plaine des Perriers et de restitution des sédiments dans le Rhône, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ces chantiers d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remises en suspension et de décantation sera réalisée pour valider les hypothèses et proposer si besoin une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, et conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012), un suivi de ces paramètres sera réalisé d'une part à l'aval des zones d'entretien (passages busés des canaux de la plaine des Perriers) et d'autre part à l'aval de la zone de restitution (rampe à bateau de la retenue de Donzère) – (cf. points bleus sur la figure 4).